

e jardin du Trocadéro. C'est surtout dans les classes réservées à la décoration et au mobilier des habitations, dans les soirées, les petites industries du bibelot, que les Japonais entendent se distinguer. Il y aura 2500 concurrents. Tous les services du Japon : mines, forêts, pêches, commerce, agriculture, etc., seront représentés avec leurs éléments rétrospectifs et contemporains. Le gouvernement japonais a alloué, à cette occasion, une subvention de \$640,000.

Graisse pour harnais

Le mélange de 5 oz. de suif de mouton avec $\frac{1}{2}$ oz. d'huile d'olive donnera une excellente graisse pour l'entretien des harnais.

Les objets en émail

Il est intéressant de posséder une recette permettant un nettoyage facile des articles en émail, ou plus exactement en tôle émaillée, car on en fait maintenant un usage énorme : ces ustensiles, tout commodes qu'ils sont, ont l'inconvénient de se salir, non pas précisément très vite, mais d'une manière telle que les taches qui s'y forment sont ensuite très malaisées à enlever. Or, un abonné de *La Nature* a donné récemment à ce sujet une recette basée sur des réactions chimiques fort bien étudiées, mais dont nous ne dirons rien.

On remplit le vase à nettoyer avec de l'eau dans laquelle on a mis de 50 à 60 grammes d'ammoniaque liquide du commerce, et on laisse agir durant deux heures. On vide complètement le vase, on le rince à l'eau claire, puis on y met à nouveau de l'eau où l'on a jeté 10 grammes de permanganate de potasse et 10 à 20 grammes d'acide sulfurique. Cette fois, on laisse baigner au moins cinq heures, et on rince encore une fois à l'eau claire ; il ne reste plus qu'à verser dans le récipient émaillé un demi-litre d'eau avec 20 à 50 grammes de bisulfite de soude, à bien frotter au moyen d'une brosse de chiendent, et enfin à rincer.

A part l'acide sulfurique, qui est un corrosif violent, tous ces produits chimiques ne demandent pas de précautions spéciales.

ASSOCIATION DES EPICIERS

Montréal 14 décembre 1899.

Minutes de l'assemblée régulière mensuelle tenue dans les salles du Monument National, 220 rue St-Laurent.

Présents : MM. N. Lapointe, trésorier, au fauteuil, S. D. Vallières, F. X. St-Charles, Thomas Gauthier, E. W. Farrell, M. de Repentigny, J. P. Dixon, A. D. Fraser, P. Laverty, O. Ricard, J. O. Lévesque et autres.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Vital Raby donnant sa démission comme président de l'Association des épiciers, pour des raisons personnelles. Il s'en était déjà expliqué devant l'Association à l'assemblée du 5 octobre.

Proposé par M. de Repentigny, secondé par MM. E. W. Farrell et O. Ricard que la démission de M. Raby soit acceptée avec regret.—Adopté.

Proposé par M. O. Ricard secondé par M. J. P. Dixon, que les règlements soient suspendus et que l'on procède immédiatement à l'élection d'un Président et d'un Trésorier.—Adopté.

Proposé par M. J. P. Dixon, secondé par M. Champagne que M. N. Lapointe soit élu président pour l'année en cours.—Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Ricard, secondé par M. C. Coderre, que M. Champagne soit élu trésorier.—Adopté.

Proposé par M. Ricard, secondé par M. F. X. St-Charles, que les règlements soient suspendus et que les messieurs suivants soient admis immédiatement comme membres de l'Association : MM. D. Guernon, A. Dinne, J. Mouton, O. Bremner, F. Bigaouette, J. B. Renaud, Eug. Sansregret, F. Dubord, A. Laurendeau, H. Foucault, P. Blanchard, B. Lavallée, W. St-Germain, J. U. Gagnon, J. O. Vaillant, F. G. Payette, O. Maccabe, J. G. Beauregard, Geo. Bertrand, J. B. Vinet, N. Marin, M. Messier.—Adopté.

Proposé par M. J. P. Dixon secondé par M. J. O. Lévesque :

Que cette Association a appris avec un profond regret la mort de notre confrère et ami M. P. B. Ménard, et que la famille a les profondes sympathies de cette Association dans la perte immense qu'elle vient de faire. Le secrétaire reçoit instruction d'envoyer une copie de cette résolution à la famille dans le deuil.

Les résolutions suivantes au sujet des amendements proposés à la loi des licences ont été adoptés à l'unanimité :

1o Que les lois des licences soient amendées ;